

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Vendredi 04 Avril 2024 à 20h30

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie Pecheyran

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Valéry PECHEYRAN, Fabrice DAURE, Guillaume MARQUE, Jonathan HUBERT, Jacqueline ANTONIO, Serge LANOUILH, Maurice CROUAIL, Valery BIZIERE

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Olivier SOUBIES, Philippe GUYOMARC'H, Valérie CODHANT

---

## 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Mars 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

*Budget principal*

RESULTATS 2023	
INVESTISSEMENT	- 472 968.26 – 130 152.80 (sivu ltv)
Report résultat N- 1	+ 654 709.05
Résultat cumulé	+ 51 587.99
FONCTIONNEMENT	+ 174 254.46
Report résultat N-1	+ 278 170.46 + 24 174.12 (Lot du Stade) + 156 666.41 (sivu ktv)
Résultat cumulé	+ 635 265.45
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 = + 686 853.44</b>	

>> Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les écritures des comptes de gestion établis par le Trésorier sont identiques à celles du compte administratif présenté précédemment.

Il est voté à l'unanimité.

## 4/ AFFECTATION DES RESULTATS

- **BUDGET PRINCIPAL**

Affectation des résultats au BP 2024:

- Report de l'excédent d'investissement (R001) = + 51 587.99
- Affectation complémentaire au 1068 = + 330 160
- Report de l'excédent de fonctionnement (R002) = + 305 105.45

## 5/ VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts, les bases d'imposition étant dynamiques. Ainsi, le produit attendu s'élève à 422 345 euros avec les taux suivants :

- TFB : 34.69%
- TFNB : 45.91%
- TH sur les résidences 2aires : 17.89%

## 6/ APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>1 124 057.45</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>1 002 651.29</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 124 057.45</i>	<i>Recettes :</i>	<i>1 002 651.29</i>

## 7/ ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU TE64

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>)

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE64 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

>> Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à ce service étant entendu, que l'adhésion peut être dénoncée à tout moment (il appartiendra alors à la collectivité de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année n). Toutefois, il convient de préciser que la durée d'adhésion ne pourra être inférieure à 3 ans.

## 8/ FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Une réunion a été organisée hier avec les délégués des parents d'élèves afin de travailler sur le futur fonctionnement de la cantine.

Un état des lieux a d'abord été présenté :

- Année 2022-2023 : déficit du service de 54 157 euros
- Année 2023-2024 : déficit du service de 45 024 euros (location véhicule en moins, personnel en moins et prix repas augmenté)
- Perspective rentrée 2024 :  
\* **avec le Collège René Forgues** : sans changer le prix du repas, le déficit du service passerait à 39 840 euros

Plusieurs points à voir sur ce fonctionnement :

Quant au personnel mis à disposition pour préparer les repas : risque d'accidents, de problème de voiture, ...

Quant aux relations avec le Collège : difficultés ressenties par le personnel avec la gestionnaire

Quant aux repas en eux-mêmes : certaines familles se plaignent encore (trop épicés, goûts particuliers, produits trop transformés, ...)

- \* **avec API** : qui assure la gestion du restaurant inter entreprise de Serres Castet. L'école de Caubios-Loos a basculé au 1<sup>er</sup> janvier avec API, la commune paye 4.05 euros le repas. Repas avec produits moins transformés, plus appel aux producteurs locaux. Retour très positif sur les menus.

Donc dans ce fonctionnement, les repas sont plus chers mais il y a moins d'heures de personnel à prévoir car API livre les repas. Mais il convient de voir si le matériel que l'on a en cuisine est suffisant pour les repas livrés. La société doit venir sur site pour examiner cela.

Un nouveau point sera fait au prochain conseil afin de prendre une décision pour la prochaine rentrée scolaire.

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

- a) **Elections européennes** : dimanche 9 juin prochain
- b) **Jardinades** : une seule jardinade par an afin que l'ensemble des conseillers puissent être présents.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

Approuvé par le conseil municipal en date ...27 mai 2024...

Le Maire, David DUZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN